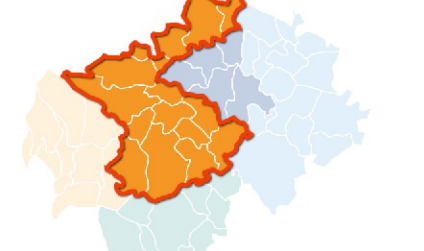




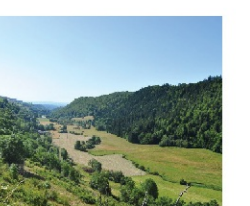
Saint-flour
COMMUNAUTÉ



PLUi
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



Plan de secteur Centre



3.1.1

REGLEMENT
GRAPHIQUE

Rezentières - Planche Sud

PRÉSCRIPTION : Délibération du Conseil Communautaire du 12/12/2015 et du 09/10/2018
ARRÊT : Délibération du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023
APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 09/07/2024



CAMPUS
intercommunal



ECTARE

CARTE D'ORIENTATION
Carte d'orientation 1:50 000 - 1/50 000
27 rue du Centre
63000 SAINT-FLOUR
Tél : 04 73 45 14 44
Mail : contact@campus.fr

CARTE TECHNIQUE
Carte technique 1:50 000 - 1/50 000
27 rue du Centre
63000 SAINT-FLOUR
Tél : 04 73 45 14 44
Mail : contact@campus.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

Zonage réglementaire

- Ua - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques
- Uo - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes
- Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages
- Uav - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
- Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ut - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uy - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Upv - Zone urbaine à vocation de parc photovoltaïque au sol
- Uz - Zone urbaine correspondant aux activités liées aux infrastructures de transport aérien
- 1Auc - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat
- 2Auc - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat
- 1Aly - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques
- 2Aly - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques
- A - Zone agricole
- All - Zone agricole soumise à la loi Littoral
- N - Zone naturelle et forestière
- Ngv - Secteur de la zone naturelle à vocation d'accueil des gens du voyage
- NL - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités de loisirs
- Nt - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités touristiques
- Ny - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- Nli - Zone naturelle et forestière soumise à la loi Littoral
- Np - Zone naturelle et forestière protégée correspondant aux espaces proches du rivage et aux espaces remarquables de la loi Littoral
- Neol - Zone naturelle à vocation de parc éolien

Prescriptions particulières

- Site à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
- Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
- Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
- Trame bocagère à préserver (articles L.151-19 et L. 151-23 du CU)
- Bosquets à préserver (articles L.151-19 et L.151-23 du CU)
- Bande littorale de 100 mètres (article L.121-16 du CU)
- Espaces boisés classés (identifiés en tant qu'ensembles boisés les plus significatifs au titre de la loi Littoral) (article L.121-27 du CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2° du CU)
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
- Secteur soumis à un aléa minier (article R.151-34 1° du CU)
- Secteur de protection contre les nuisances industrielles (article R.151-31 2° du CU)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
- Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Dispositions agricoles

- Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
- Périmètre de réciprocité

0 200 400 m

The map displays the Rezentières - Planche Sud area, showing various urban planning zones and features. The map is divided into several colored regions: red for urban multifunctional zones (Ua, Uo, Uc, Uav, Ue, Ut, Uy, Upv, Uz), yellow for agricultural zones (A, All), green for natural and forested areas (N, Ngv, NL, Nt, Ny, Nli, Np, Neol), and blue for water bodies. The map also shows the location of various towns and villages, including Rezentières, Saint-Flour, and various hamlets. The map is overlaid with a grid of numbered squares, likely for reference. The map is titled 'Rezentières - Planche Sud' and is part of the 'Plan Local d'Urbanisme intercommunal' (PLUi) for the 'Saint-flour Communauté'.